

Les Conseillers APBS
Pierre Jean-Claude Dulas
Hervé Degrave
Nadine Svoboda

Audenge, le 29 janvier 2020

Mme Nathalie Le Yondre
Maire d'Audenge
24 Allée Ernest de Boissière
33980 AUDENGE

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

Madame le Maire,

Votre courrier reçu le 21 janvier 2020 n'apporte aucun élément nouveau et ne répond toujours pas à notre demande. De plus, vos allégations concernant notre absence de lecture des dossiers du conseil municipal n'ont aucun fondement sauf de faire diversion (nous sommes cependant très émus d'apprendre que vous déplorez notre absence !).

Dans l'offre de prêt du Crédit Agricole éditée le 18 octobre 2018 et signée le 23 octobre 2018 par la société REVEA vacances (que nous avons effectivement lue dans les dossiers du conseil municipal du 12 décembre 2018), la caution de la mairie n'est pas jointe puisque non encore votée en conseil municipal. Dans votre réponse, vous indiquez l'avoir signée en 2019, quel jour ? quel mois ? sachant que les conditions du contrat de prêt concerné n'étaient valables que jusqu'au 15 décembre 2018 (contrat référence IK7909) et que l'autre caution, société SOMIVAL, a été mise en redressement judiciaire le 9 juillet 2019 !... La caution de la commune reste par conséquent la seule opposable !

Nous insistons sur la remise des documents bancaires que vous avez forcément reçus en tant que caution sachant que, contrairement à ce que vous affirmez, vous ne nous en avez fourni aucun. Si toutefois ils n'étaient pas en votre possession, nous ne pourrions que déplorer votre manque de suivi du dossier et vous inciter à les demander dans les plus brefs délais. Merci de bien vouloir nous faire parvenir ces documents sous 15 jours à réception de ce courrier, soit avant le mercredi 14 février 2020.

Nous tenons à ce que vous nous remettiez ceux-ci dans l'intérêt supérieur des Audengeois.

En outre, nous avons constaté que quelques aménagements avaient été effectués dans le camping, certes pas la totalité. Cela forge nos craintes quant à un possible versement partiel du prêt qui obligerait les Audengeois à rembourser les fonds débloqués, au moyen de « l'imposition relative à l'amortissement du prêt consenti » comme vous l'avez fait voter en conseil municipal.

Dans votre courrier, vous nous parlez de caution d'un emprunt « pour des travaux de réaménagement du camping » alors que l'offre du Crédit Agricole, dans son objet, indique « aménagement de bâtiment, construction, bâtiment à usage professionnel »... l'imprécision de votre courrier conforte nos inquiétudes.

Nous vous redemandons : comment avez-vous pu engager la commune pour la somme de 662 500 € en cautionnant M. Pierre-Henri Gaudriot qui a depuis 2001 dû rendre de nombreux comptes à la justice ? (voir courrier du 28 novembre 2019). Un simple questionnement sur internet vous aurait renseigné sur cette personne.

En ce qui concerne le gestionnaire précédent du camping, on comprend qu'il n'ait pu accepter l'appel d'offre extravagant, seule une société qui ne pouvait réaliser la demande était en mesure de l'accepter !

Dans l'attente de votre réponse, recevez Madame le maire, nos sincères salutations.

Les Conseillers APBS

Pierre Jean-Claude Dulas Hervé Degrave Nadine Svoboda

Copies à :

Mme la Préfète Fabienne Buccio, 2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux

M. Bruno Lafon, Président de la Coban, 46 Avenue des Colonies, 33510 Andernos-les-Bains

CADA